



**Communiqué de presse**  
**Mohamed LAQHILA**  
**Député des Bouches du Rhône**

*Paris, mardi 12 mars 2024*

## **Fin de vie**

En juin, le Parlement devra se prononcer sur la délicate question de l'aide active à mourir pour les patients capables d'un discernement plein et entier, atteints de maladies incurables et dont on ne peut soulager les souffrances.

Avant de légiférer, il est essentiel de recueillir l'avis de ceux qui chaque jour, par leur profession ou dans leur chair, sont confrontés à ces situations.

C'est pour cela que je reviens en vidéo sur l'échange très constructif que j'ai eu en février dernier avec le Dr Jean-Marc La Piana, directeur de la Maison de soins palliatifs à Gardanne.

VOIR LA VIDEO : <https://youtu.be/9YE3hWcQDLE?si=eookzjoPkbcdmB3>

L'accès à une prise en charge palliative pour toutes les personnes en fin de vie doit demeurer le préalable indispensable à toute réflexion.

J'attache pour ma part une grande importance au droit, pour chaque individu, de disposer de son corps. Nous avons défendu ce droit pour les femmes en inscrivant l'IVG dans la Constitution, travaillons aujourd'hui avec les professionnels confrontés quotidiennement à ces situations pour écrire un droit des patients incurables et en souffrance à choisir dignement et librement leur fin de vie.

**Mohamed LAQHILA**  
**Député des Bouches du Rhône**